



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2025-2209-3

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 038-213801723-20250922-202522093-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq,
le lundi 22 septembre
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,
Maire. La séance est ouverte à 20h02.

Présents : Marielle Berlioz, Christelle Bernard, Anh Brun, Eric Doyen, Cécile Gery, Nicolas Jambot, Matthieu Joly, Jean Papadopulo, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise

Pouvoirs : Pascale Besch à Jean Papadopulo, Emilie Chariol à Christelle Bernard, Patrice Fournier à Eric Doyen, Véronique Luxos à Jimmy Delroise

Absent :

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Subvention à l'Organisme de Gestion de l'Ecole privée du Château de Saint-Georges d'Espéranche

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune va verser une subvention à l'école privée du Château de Saint-Georges d'Espéranche qui accueille deux enfants domiciliés à Four.

En effet, la loi du 28 octobre 2009 dite « loi Carle », vise à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence.

La commune participe à hauteur de 40 € par enfant soit 80 € pour les deux enfants inscrits à l'école privée du Château de Saint-Georges d'Espéranche.

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 80 € à l'école privée du Château de Saint-Georges d'Espéranche pour les deux enfants domiciliés à Four.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification

25 SEP. 2025

25 SEP. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

